



## Avis 2010 / 31

### Tarif transfrontalier 'RegioZone 1'

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010, de nouveaux billets et abonnements seront valables sur les lignes transfrontalières suivantes :

116 Schweich-Luxembourg  
118 Trier-Luxembourg  
134 Konz-Luxembourg  
155 Saarlouis-Merzig-Luxembourg  
157 Saarburg-Luxembourg

159 Losheim-Luxembourg  
401 Bitburg-Echternach-Luxembourg  
407 Prüm-Dasburg-Ettelbruck  
300 Hayange-Thionville-Luxembourg  
Meuse Express : Piennes-Luxembourg



**RegioZone 1  
Kuerzzäitbilljee / 2h**  
(Billet courte durée)  
jaune

**Prix** : 4.- €

**Validité** :

- 2 heures
- sur les lignes RegioZone 1
- dans les réseaux RGTR, CFL, AVL, TICE



**RegioZone 1  
Dagesbilljee**  
(Billet journalier)  
rouge

**Prix** : 7.- €

**Validité** :

- jusqu'à 8h du lendemain
- sur les lignes RegioZone 1
- dans les réseaux RGTR, CFL, AVL, TICE



**RegioZone 1  
Monatsabo**  
(Abonnement mensuel)  
bleu

**Prix** : 75.- €

**Validité** :

- jusqu'à 8h du même jour du mois suivant
- sur les lignes RegioZone 1
- dans les réseaux RGTR, CFL, AVL, TICE

### Les lignes transfrontalières 'RegioZone 1'

- Les titres 'RegioZone1' sont valables sur toutes les lignes 'RegioZone 1' (Allemagne, France, Luxembourg)
- Uniquement les titres intitulés 'RegioZone1' sont valables.
- Aucun titre à tarif réduit ou gratuit n'est valable ou combinable.
- Les titres 'RegioZone 1' peuvent aussi être utilisés dans les réseaux luxembourgeois RGTR, CFL, AVL et TICE.
- Les lignes 'RegioZone' sont des services de transport transfrontaliers sans desserte locale ou urbaine. L'exploitation d'un tel service n'est pas équivalent à une ligne de transport public faisant partie d'un réseau RGTR, CFL, AVL ou TICE.



## Avis 2010 / 32

### Tarif transfrontalier 'RegioZone 2'

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010, sont introduits de nouveaux billets et abonnements dénommés 'RegioZone 2'. Ces titres de transport sont pareils aux titres 'RegioZone 1', et sont au-delà valables sur les lignes transfrontalières suivantes :

Saarbrücken – Luxembourg, Saarlouis – Luxembourg, Dillingen – Luxembourg.



**RegioZone 2  
Kuerzzäitbilljee / 2h**  
(Billet courte durée)  
jaune

**Prix** : 8.- €

**Validité** :

- 2 heures
- sur les lignes RegioZone 2
- sur les lignes RegioZone 1
- dans les réseaux RGTR, CFL, AVL, TICE



**RegioZone 2  
Dagesbilljee**  
(Billet journalier)  
rouge

**Prix** : 14.- €

**Validité** :

- jusqu'à 8h du lendemain
- sur les lignes RegioZone 2
- sur les lignes RegioZone 1
- dans les réseaux RGTR, CFL, AVL, TICE



**RegioZone 2  
Monatsabo**  
(Abonnement mensuel)  
bleu

**Prix** : 120.- €

**Validité** :

- jusqu' à 8h du même jour du mois suivant
- sur les lignes RegioZone 2
- sur les lignes RegioZone 1
- dans les réseaux RGTR, CFL, AVL, TICE

### Les lignes transfrontalières 'RegioZone 2'

- Les titres 'RegioZone2' sont valables sur toutes les lignes 'RegioZone2' et 'RegioZone1' (Allemagne, France, Luxembourg)
- Uniquement les titres intitulés 'RegioZone2' sont valables.
- Aucun titre à tarif réduit ou gratuit n'est valable ou combinable.
- Les titres 'RegioZone2' peuvent aussi être utilisés dans les réseaux luxembourgeois RGTR, CFL, AVL et TICE.
- Les lignes 'RegioZone' sont des services de transport transfrontaliers sans desserte locale ou urbaine. L'exploitation d'un tel service n'est pas équivalent à une ligne de transport public faisant partie d'un réseau RGTR, CFL, AVL ou TICE.

## **Titres de transport pour les lignes transfrontalières**

### **Adaptations des titres de transports et modalités en vigueur**

#### Changement de la désignation :

Le billet journalier ainsi que l'abonnement mensuel auront désormais l'intitulé supplémentaire 'RegioZone 1' (au lieu de l'intitulé 'D-L' ou 'F-L'). L'inscription désignant la durée de validité (2 heures, jour ou mois) sera désormais identique à celle des titres de transport luxembourgeois correspondants, notamment 'Kuerzzäitbilljee / 2h', 'Dagesbilljee' et 'Monatsabo'.

#### Changement de la couleur :

Le billet journalier ainsi que l'abonnement mensuel seront désormais semblables aux titres de transport luxembourgeois correspondants. Le billet journalier 'Dagesbilljee' sera désormais rouge. L'abonnement mensuel 'Monatsabo' sera désormais bleu.

#### Changement du matériel du billet:

L'abonnement mensuel 'RegioZone 1 – Monatsabo' est imprimé sur papier spécial indéchirable.

#### Nouveau billet :

Le titre de transport „courte durée“ („Kuerzzäitbilljee / 2h“) est un nouveau billet pour la zone tarifaire 'RegioZone 1'. Par analogie au billet courte durée luxembourgeois, ce titre de transport est jaune.

#### Validité des titres de transports ‚RegioZone 1‘:

Un client pourra voyager sur les différentes lignes et entre les différents pays avec un seul et unique titre de transport ‚RegioZone 1‘.

Au Grand-Duché de Luxembourg, les titres de transports 'RegioZone' restent valables dans tous les moyens de transports publics des réseaux RGTR, CFL, AVL et TICE.

#### Restrictions :

Sur les lignes concernées, uniquement les titres de transport intitulés 'RegioZone 1' sont valables.

Aucun billet à tarif réduit (p. ex. Jumbo- ou Seniorekaart e.a.) ou gratuit (p. ex. carte d'invalidité, certificat scolaire et titre de transport e.a.) n'est valable ou combinable.

À noter : Les lignes 'RegioZone' sont des services de transport transfrontaliers sans desserte locale ou urbaine. L'exploitation d'un tel service n'est pas comparable à une ligne de transport public faisant partie d'un réseau RGTR, CFL, AVL ou TICE.

Exception concernant les lignes avec un 'point frontalier' : le client n'utilisant que la partie 'Point frontalier – Luxembourg' du trajet peut utiliser un titre de transport RGTR à plein tarif. Toutefois, aucun billet luxembourgeois à tarif réduit ou gratuit n'est valable. Points frontaliers : Lignes 118 und 116 : P&R Mesenich; Ligne 155 : Sinz, Nennig; Ligne 157 : Wincheringen; Ligne 159 : Perl; Ligne 401: Echternacherbrück; Ligne 407: Dasburg.

#### Mesure transitoire

Par mesure transitoire, les anciens modèles dont disposent éventuellement encore des clients resteront valables jusqu'au 31.12. 2010 au plus tard.

Seuls les titres non encore utilisés peuvent être échangés par le client auprès des exploitants.

Les exploitants peuvent échanger les stocks d'anciens titres de transport contre les nouveaux modèles au Service RGTR.